

Montréal, le 8 mars 2016

Monsieur Pierre Arcand

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministre responsable du Plan Nord
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
Bureau 14.60
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Monsieur le Ministre,

Nous apprenions, fin février, la création prochaine de Transition énergétique Québec (TEQ). Selon ce que nous révèlent les informations disponibles à son sujet, l'organisme aurait pour but d'encadrer le Fonds vert, afin que celui-ci atteigne de façon efficace ses objectifs; de mettre en œuvre le programme d'efficacité, de substitution et d'innovation énergétiques; de coordonner les plans d'action sur les changements climatiques; de conseiller le gouvernement sur les normes, règlements et éléments pouvant influencer la consommation d'énergie et les émissions de GES des ménages et des entreprises.

Le TEQ aurait aussi pour mandat de proposer un plan quinquennal regroupant les activités des distributeurs d'énergie, des ministères et des organismes, ainsi que les budgets afférents.

Il s'agit d'un mandat stratégique et d'une rare envergure, d'autant plus que le TEQ devrait aussi réunir les intervenants autour d'une « Table des parties prenantes » pour établir des consensus sur la réduction de la consommation d'énergie. L'AQCIE prend acte, et partage le souhait du gouvernement, que son conseil d'administration soit formé d'experts recommandés par un comité indépendant.

À notre avis, certains experts des grandes entreprises industrielles, et particulièrement des grands consommateurs industriels d'électricité, doivent se retrouver au conseil d'administration de TEQ et à la Table des parties prenantes, en raison du rôle central que jouent les grandes industries dans l'utilisation de l'énergie et dans l'efficacité énergétique. À cet effet, on notera la place centrale qu'elles occupent dans le réseau Écolectrique d'Hydro-Québec, regroupant les chefs de file de l'efficacité énergétique.

Tout en respectant le souhait du gouvernement, quant à la composition du conseil d'administration, il est possible d'inscrire au mandat du comité de nomination indépendant la nécessité de retenir certains experts en énergie provenant du milieu de l'industrie.

Quant à la Table des parties prenantes, il nous semble également nécessaire que les industriels y soient présents, soit par la voix des associations qui les représentent, dont l'AQCIE, soit par une représentation significative des entreprises elles-mêmes.